

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2019**  
**COMPTE-RENDU PAR EXTRAITS**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	20
- votants par procuration	7
- absents	2
- total des votants	27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 24 juin 2019.

xxx

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le douze juin, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

**Étaient présents :**

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Paul MANGIN, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoint,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Frédéric LE PAGE, Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT), M. Yoann LAVERNHE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Yann BEUX, Mme Sylvie LEGENTIL, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Xavier PICAUVET	qui donne pouvoir à	M. Jean-Paul MANGIN
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	M. Jean-Marie MOREL
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Clément FOUTEL	qui donne pouvoir à	M. Yoann LAVERNHE
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Kamel BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

**Absents :**

Mme Lesline BOIXEL, M. Mourad BETTAHAR, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Fabienne MANDEVILLE est nommée, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Procès-verbaux des séances précédentes**

A l'unanimité,

- adopte les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 7 mars et 4 avril 2019.

**D.57/06.19**

A l'unanimité,

- adopte l'avenant n°2 à intervenir à la convention triennale d'objectifs et de moyens signée entre la Ville de Lillebonne et l'Association Culturelle Juliobona pour les années 2017, 2018 et 2019,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant,
- autorise, dans ce cadre, le versement de la subvention d'investissement telle que prévue par l'avenant n°2.

**D.58/06.19**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation des espaces publics et des bâtiments communaux,  
Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- valide l'avenant n°3 au marché de l'entreprise A2SI, pour un montant en plus-value de 20 029,74 € T.T.C et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**D.59/06.19**

Dans le cadre de la création d'une maison de l'enfance et de la famille,  
Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- valide les avenants :
  - n°2 au marché de l'entreprise ISAAC, pour un montant en plus-value de 762,00 € T.T.C.,
  - n°1 au marché de l'entreprise MASSELIN OCEANE, pour un montant en plus-value de 4 044,32 € T.T.C.,
  - n°1 au marché de l'entreprise COURSEAUX OLIVIER, pour un montant en plus-value de 1 771,80 € T.T.C.,
  - n°1 au marché de l'entreprise ECOLOR, pour un montant en plus-value de 810,00 € T.T.C.,
- et autorise Monsieur le Maire à les signer.

**D.60/06.19**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de couverture et d'étanchéité à l'espace BATIC,

A l'unanimité,

- valide l'avenant n°1 au marché de l'entreprise CBEM, pour un montant en moins-value de 95 181,14 € T.T.C et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**D.61/06.19**

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial et de l'appel à projets relatif à la rénovation énergétique des bâtiments publics auquel Caux Seine agglo et les communes volontaires ont décidé de répondre,

A l'unanimité,

- décide de réaliser un audit énergétique du bâtiment des vestiaires des Hauts-Champs pour un montant de 825 € HT ; une aide potentielle de l'ADEME étant envisageable à hauteur de 60 %, soit 495 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.62/06.19**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour divers bâtiments de la Ville, impactés par les travaux de raccordement,

A l'unanimité,

- adopte les termes de la convention-cadre à intervenir entre la Ville de Lillebonne et SEINE-MARITIME NUMERIQUE, pour l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention-cadre et ses éventuels avenants.

**D.63/06.19**

Dans le cadre de sa politique de développement durable qui prévoit l'installation sur le toit de l'Hôtel de Ville de panneaux photovoltaïques permettant la production d'énergie consommée par le bâtiment et la redistribution de l'énergie non consommée vers différents équipements communaux,

A l'unanimité,

- adopte la convention de suivi de l'opération d'autoconsommation collective à intervenir entre la Ville de Lillebonne et ENEDIS,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

**D.64/06.19**

A l'unanimité,

- adopte le procès-verbal de mise à disposition, à titre gratuit, à Caux Seine agglo, du captage d'eau du Becquet, situé Hameau du Becquet,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal et tous les documents relatifs à celui-ci.

**D.65/06.19**

A l'unanimité,

- adopte le procès-verbal de mise à disposition, à titre gratuit, à Caux Seine agglo, du Musée du Mesnil, situé Lieudit Le Mesnil,
- autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal et tous les documents relatifs à celui-ci.

**D.66/06.19**

Dans le cadre du projet de dédensification et de réhabilitation de la rue Saint Exupéry initié par la société Logéal Immobilière,

A l'unanimité,

- donne un avis favorable à la société LOGEAL Immobilière, en vue de lui permettre de démolir 10 logements sociaux, situés N°267, N°268, N°269, N°270, N°271, N°272, N°283, N°284, N°285, N°286 rue saint Exupéry, afin de réaliser deux poches de stationnement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.67/06.19**

Dans le cadre de la poursuite du projet de requalification du centre-ville,

A l'unanimité,

- autorise la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles AK N°220, N°221, N°229, N°230, N°231, N°233, situées rue du Docteur Léonard et rue de l'Étang,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la convention définissant les modalités de réalisation dudit diagnostic et ses éventuels avenants,
- autorise la dépense correspondante à la demande de prescription anticipée de diagnostic pour un montant de 2 225,85€.

**D.68/06.19**

A l'unanimité,

- autorise la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive sur les parcelles AL N°168, N°1083, N°1084, situées boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny,
- autorise Monsieur le Maire à signer avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la convention définissant les modalités de réalisation dudit diagnostic et ses éventuels avenants,
- autorise la dépense correspondante à la demande de prescription anticipée de diagnostic pour un montant de 2 242,90 €.

**D.69/06.19**

Par 23 voix pour (22 élus de la majorité et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain ») et 4 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche),

- décide de dénommer « Familia » la Maison de l'Enfance et de la Famille et d'autoriser l'ajout de ce nom à la dénomination des différents lieux d'accueil de la petite enfance la composant,
- autorise l'usage du nom « Familia » sur tous supports (administratifs, de communication, publicitaires....),
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.70/06.19**

A l'unanimité,

- autorise le maintien, au titre de l'année scolaire 2019-2020, de la prise en charge, par la Ville de Lillebonne, de la totalité du coût du transport pour les élèves lillebonnais du 1<sup>er</sup> degré – 60 € par enfant ou 30 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 €- ; la majoration du tarif restant à la charge des familles qui auront effectué leur inscription hors délai.

**D.71/06.19**

A l'unanimité,

- autorise l'engagement des actions dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales ; contrat qui s'étend sur une période de quatre années, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2022,
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse et ses éventuels avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.72/06.19**

A l'unanimité,

- adopte la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la Préfecture de la Seine Maritime pour la mise à disposition d'un dispositif mobile de recueil des données pour les demandes de Cartes Nationales d'Identité et de passeports,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**D.73/06.19**

A l'unanimité,

- adopte la convention à intervenir entre la Ville de Lillebonne et Caux Seine agglo pour la mise à disposition de personnels municipaux afin d'exercer les missions d'accompagnateurs dans le cadre de la mise en place de Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD),
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents,
- autorise l'exonération du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes.

**D.74/06.19**

Afin de prendre en considération une promotion interne, une demande de changement de filière, une augmentation du temps de travail et la création d'un poste de psychologue territorial dans le cadre de la création du multi-accueil de la Maison de l'Enfance et de la Famille,

A l'unanimité,

- autorise la modification du tableau des effectifs du personnel municipal.

**D.75/06.19**

A l'unanimité,

- adopte une disposition commune aux règlements des salles du Centre de Loisirs "La Cayenne", des Aulnes et Thiers autorisant leur mise à disposition, à titre gracieux, la veille de leur utilisation, à compter de 17 heures, aux usagers qui en auront fait la demande écrite préalable (dans un délai d'un mois avant la date d'utilisation de la salle), afin de leur permettre de préparer ces salles pour le lendemain,
- autorise la modification, en ce sens, des règlements des salles précitées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

**D.76/06.19**

Par 22 voix pour (élus de la majorité) et 5 abstentions (M. Paul DHAILLE, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Kamel BELGHACHEM, élus de l'opposition de gauche et M. Yann BEUX, élu de l'opposition « Communiste et républicain »),

- adopte la décision modificative n°1 du Budget Ville 2019.

**D.77/06.19**

Dans le cadre de la mise en place d'un village d'activités ludiques et sportives pour tous « WAOUH PARC », au parc des Aulnes, du 6 juillet au 25 août 2019,

A l'unanimité,

- adopte la convention triennale à intervenir entre la Ville de Lillebonne et la société « 1001 Concepts »,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**D.78/06.19**

A l'unanimité,

- autorise, dans le cadre des Juliobonales, la vente de médailles souvenir de la Monnaie de Paris, d'affiches à l'effigie de la manifestation, de boucliers et d'épées en bois,
- fixe à 2 euros le prix unitaire de vente des médailles souvenir qui seront vendues pendant et à l'issue des Juliobonales et ce, jusqu'à épuisement du stock,
- fixe à 2 euros le prix unitaire de vente des affiches, format 60x40 cm,
- fixe à 5 euros le prix unitaire de vente des boucliers en bois,
- fixe à 5 euros le prix unitaire de vente des épées en bois.

**D.79/06.19**

Sur proposition de l'Association des maires de France, des présidents d'intercommunalité et de la Fédération Hospitalière de France, de Régions de France et de l'Assemblée des départements de France,

A l'unanimité,

- décide d'affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé en demandant que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :
  1. la lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires,
  2. la garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité,
  3. la fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins,
  4. une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins,
  5. la mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies,
  6. le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge,
  7. la fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins,
  8. la reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

\*\*\*

La séance est levée à 19 h 20.



Fait à Lillebonne,  
Le 21 juin 2019,

Le Maire

Philippe LEROUX